

Reparation d un vehicul accidente

Par balogh, le 13/04/2008 à 09:54

mon vehicul a ete accidente.l autre antagoniste de cet accident est en tor a 100 pour 100 .le cout des reparation est superieur a celui de mon vehicul.assureur adverse est il obliger ,si je l exige de reparer mon vehicul. merci pour la reponse .

Par jeetendra, le 14/04/2008 à 12:21

bonjours, vous êtes en droit d'exiger la reparation integrale de votre prejudice à la partie adverse ou à votre assureur qui ensuite fera un recours subrogatoire si vous n'êtes pas entierement satisfait de l'indemnisation vous pouvez reclamer la difference directement au conducteur fautif, courage, cordialement